

Sir JOHN THOMPSON : L'honorable monsieur se rappellera que ces dépenses comprennent deux ou trois choses, savoir, que cette somme comprend les appointements de tous les officiers, l'entretien des détenus et les améliorations faites dans le pénitencier durant l'année. Par exemple, à Saint-Vincent-de-Paul, nous avons fait des améliorations considérables pour la fourniture des machines et des appareils de chauffage, et les frais d'exploitation ont absorbé \$15,000.

M. MULOCK : C'est d'autant plus mal pour le pénitencier du Manitoba.

Sir JOHN THOMPSON : Je montre qu'il ne faut pas juger de la somme par tête par le coût total du pénitencier, mais les frais par tête dans le pénitencier seront toujours plus élevés, si le nombre des détenus est plus petit, toutes autres choses égales d'ailleurs. Au Manitoba, nous avions, l'an dernier, 71 détenus, le nombre ordinaire étant d'environ 80, tandis qu'à Saint-Vincent-de-Paul, le nombre était d'environ 300. Cette disparité en nombre fait une très grande différence dans les frais, car vous pouvez entretenir un nombre double de prisonniers sans augmenter sérieusement les frais par tête.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelle est la somme totale obtenue du travail des prisonniers à Saint-Vincent-de-Paul ?

Sir JOHN THOMPSON : La somme reçue du pénitencier de Saint-Vincent de Paul est très légère, parce que les prisonniers ont été occupés aux travaux de construction, à bâtir le mur d'enceinte, et ainsi de suite. Le rapport de l'Auditeur général, l'an dernier, inscrit à son crédit \$1,168.16. Ce chiffre comprendrait tout à l'exception de petites balances payées à la fin de l'exercice.

Pénitencier de Dorchester.....	\$46,537 00
Pénitencier du Manitoba.....	48,957 65

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable ministre n'a pas expliqué à ma satisfaction le coût extraordinaire par tête pour l'entretien des détenus dans le pénitencier du Manitoba. On discute cette question il y a quelques années et on a donné des preuves satisfaisantes d'extravagance évidente dans ce pénitencier ; tellement, que le ministre de la Justice fit une enquête qui, je l'espérais, aurait eu pour résultat de faire pratiquer une économie remarquable dans les dépenses de ce pénitencier. Dans le pénitencier de Dorchester où la moyenne quotidienne est de 175 prisonniers, le coût par tête est de \$254, et dans le pénitencier du Manitoba, où la moyenne quotidienne est de 73, le coût par tête se chiffre par \$620. On peut raisonnablement prétendre qu'un plus petit nombre de détenus exigera par tête une dépense plus forte, parce qu'il en coûterait plus par tête pour entretenir un établissement de 73 prisonniers, qu'il n'en faudrait pour en entretenir un autre de 175. Mais cela ne peut expliquer, même approximativement, l'énorme différence entre le coût par tête dans le pénitencier du Manitoba, et ces mêmes frais dans les autres pénitenciers.

Les rations à Dorchester coûtent \$33 par tête et dans le Manitoba \$87.56. Il semble n'y avoir aucune raison légitime de faire une dépense aussi extraordinaire que cela.

Sir JOHN THOMPSON : L'honorable député s'apercevra, s'il continue la comparaison et met les dépenses des années antérieures en regard des dépenses du pénitencier du Manitoba aujourd'hui, qu'il s'est produit une amélioration très sensible. A l'époque où il dit que les dépenses avaient été très fortes, l'attention de la Chambre avait été attirée sur le fait. Le préfet fut alors relevé de ses fonctions et le gouvernement y envoya d'ici un préfet provisoire, afin de l'avoir sous la surveillance immédiate du département et afin que, connaissant les griefs dont on se plaignait, relativement à l'administration, il put mettre les choses sur un pied qui servit d'exemple pour l'avenir. Il réussit certainement très bien dans cette mission, et l'honorable monsieur trouvera que les dépenses ont été réduites d'une manière satisfaisante, comparé à ce qu'elles étaient il y a trois ou quatre ans. Quant au coût du pénitencier du Manitoba, indépendamment du nombre des détenus, l'honorable député doit concéder que nous payons nos approvisionnements beaucoup plus cher au Manitoba. Je peux citer un cas comme exemple, le chauffage à Dorchester coûtera \$2,280, et le chauffage du pénitencier du Manitoba coûte \$5,127, soit plus du double.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Voilà un de ces item qu'il faudrait expliquer, j'imagine.

Sir JOHN THOMPSON : Le charbon, naturellement, est très dispendieux au Manitoba et dans le pénitencier de Dorchester tout le chauffage se fait avec le bois que nous nous procurons sur l'emplacement. Cela finira bientôt, et il nous faudra une plus forte somme pour le chauffage à Dorchester. Tous les autres approvisionnements sont beaucoup plus dispendieux au Manitoba.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je demanderais à l'honorable ministre si, lorsque nous entretenons un pénitencier dont le coût de chauffage est de \$91.79 par tête, il me semble y avoir, à première vue, quelque chose qui va mal. Il ne se peut pas qu'avec de la prudence et de l'économie, les dépenses de chauffage d'un établissement renfermant 73 détenus, s'élèvent à plus de \$91 par tête. A Dorchester le chauffage ne coûte que \$7 par tête. Les chiffres inscrits pour le chauffage du pénitencier du Manitoba dans le rapport du département de la Justice sont de \$7,251. Il semblerait que cette dépense demande au moins qu'on l'examine.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Naturellement, nous admettons tous que dans le Manitoba, il faut une somme un peu plus forte pour le chauffage, mais certainement pas une somme aussi élevée que celle mentionnée par mon honorable ami (M. Davies.) A part cet item de chauffage, il est bien évident que les rations au Manitoba coûtent beaucoup plus que les rations à Dorchester. Je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui, à Winnipeg, les frais de rations d'un détenu devraient excéder les frais à Dorchester. La farine est certainement aussi bon marché à Winnipeg qu'à Dorchester, la viande est à aussi grand marché ; il n'y a aucune raison pour que le sucre ou des articles semblables coûtent plus. En outre, il n'y a que vingt-huit employés au Manitoba contre trente-huit à Dorchester, un tiers de plus. Le coût de l'entretien de soixante et quinze détenus à Winnipeg est évalué à \$2,000 de plus que le coût de l'entretien de 175 à Dorchester.